

Monsieur le Président de la République,

Le 9 mai 2017 a été pris un décret modifiant l'organisation financière et la gestion des placements des Caisses de retraite des Professions libérales.

Ce texte qui modifie les classes d'actifs autorisées au détriment des actions au profit des obligations diminuera les revenus du portefeuille de la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France dans des proportions importantes : la CARMF estime que l'impact de cette mesure sur la gestion des réserves du Régime Complémentaire conduira à une baisse de la valeur du point de 5 % dans les prochaines années.

Les administrateurs des 3 Collèges d'Allocataires et Prestataires de la CARMF qui ont pris connaissance avec angoisse des projections de leur Caisse se permettent, en accord avec la FARA (Fédération des Allocataires de la CARMF) d'attirer votre attention sur cette évolution particulièrement défavorable de leurs allocations. La valeur du point de ce Régime (45 % de leur retraite globale) a déjà perdu plus de 15 % depuis sa réforme en 1996.

Les soussignés s'associent aux démarches de leur Caisse en vue d'obtenir une modification de ce décret.

Recevez, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre profonde considération.

Docteurs Cl. Poulain, L. Convert, B. Vuillemin et H. Romeu, Administrateurs du Collège des Retraités

Mmes G. Colas et D. Vergnon, Administratrices du Collège des Conjointes survivants

Mme J. Perrin, Administratrice du Collège Invalidité-Décès

p.o : Dr Claude Poulain

Secrétaire général de la CARMF

